

# GIGNAC-INFOS

BULLETIN MUNICIPAL  
Septembre 2020 - N° 41



Solange Ourcival  
Maire de Gignac



Chères Gignacoises, chers Gignacois,

**C'est avec grand plaisir que cet éditorial me donne l'occasion de vous retrouver quelques mois après l'élection de notre conseil municipal.** Vous nous avez fait confiance et nous vous en remercions toutes et tous.

Je souhaite aussi remercier chaleureusement celles et ceux qui se sont mobilisés avec abnégation pour lutter contre la pandémie COVID 19.

Je pense bien entendu à tout le personnel soignant et aux auxiliaires de vie qui résident sur notre commune ; Je pense aussi à nos enseignants du RPI et à tous leurs collaborateurs des deux communes affectés au bon fonctionnement de nos écoles ; enfin je salue et remercie sincèrement tous les bénévoles qui ont spontanément répondu pour confectionner des masques de protection. **Hélas nous n'en avons pas encore terminé** avec cette redoutable pandémie mondiale ; il convient de rester très vigilant et de respecter les consignes sanitaires .

**Le 15 mars 2020, vous avez élu vos représentants au conseil municipal. La campagne s'est déroulée dans le respect des opinions des uns et des autres et a été l'occasion de débattre d'idées et de projets. Nous nous sommes engagés à gérer la commune de façon responsable, rigoureuse, transparente... et nous nous efforçons de satisfaire le plus grand nombre.** Pour les projets qui engagent fortement la commune et son avenir, **nous consulterons la population et serons à l'écoute des avis des uns et des autres.**

Ainsi, dès à présent, un livre de propositions, de bonnes idées ou de doléances est à votre disposition en mairie. Nous les étudierons avec attention. Vous pouvez aussi nous rencontrer sur rendez-vous.

**Notre équipe est au travail ; elle hérite de la municipalité précédente d'une gestion saine en « bon père de famille ».** Je tiens à saluer et à remercier Eugène Marcel Labroue, René Peyrodes, et tous les membres des équipes municipales qui, pendant trois mandats, ont géré cette commune avec dévouement dans l'intérêt général. Les finances sont saines et l'endettement a fortement diminué au cours des trois mandats précédents. Nos engagements de campagne n'avaient rien de démagogique ; ils s'inscrivent dans un contexte budgétaire contraint peu susceptible d'évoluer. Nous mettrons un point d'honneur à les tenir sur la durée du mandat. Nous avons d'ors et déjà engagé un travail d'équipe, les commissions sont au travail. La Mairie c'est la maison commune ; c'est elle qui assure le lien premier et essentiel entre les administrés, l'État et ses services.

Nous pouvons nous féliciter de la vitalité de notre tissu associatif que beaucoup de communes nous envient. Hélas les manifestations estivales qui animaient notre village sont reportées. Le soutien de la municipalité à toutes nos associations (festives, culturelles, sportives....) sera maintenu. **Ce soutien aux associations a vocation à s'inscrire dans la durée ; il est élevé par rapport à d'autres communes de taille similaire.**

**En ces temps difficiles pour l'activité économique et pour toutes nos petites entreprises implantées sur la commune (commerce, artisanat, agriculture, transformation...), je vous invite, chers concitoyens, à être solidaires et à faire travailler en priorité les acteurs locaux indispensables à la vie de notre collectivité.**

**Avec toute l'équipe municipale je vous invite aussi à prendre soin de vous et de vos proches, à conserver le moral et à parler sur le retour rapide de jours meilleurs.**

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46) et diffusé gratuitement.

Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM et associations. Impression : Atelier 46 à Souillac. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : [mairie.gignac46@wanadoo.fr](mailto:mairie.gignac46@wanadoo.fr)

## LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Solange Ourcival, maire ; François Moinet, 1er adjoint et conseiller communautaire, Benoît Chastanet, 2è adjoint, Arnaud Ricou, 3è adjoint ; Marylise Gauchet, 4è adjointe. Les conseillers municipaux qui ont été élus **sont, dans l'ordre du tableau (ordre dressé selon les voix obtenues)** : Nicolas Delpéch, Annette Jeannot-Debrie, Didier Faurel, Florence Marty, Sébastien Fouillade, Jean-Yves Goillon, Pauline Pirault, Benoît Labroue, Carine Pertuis, Jean-Marc Faurel.

Jean-Marc Faurel ayant démissionné le 30 juin, le conseil municipal est donc au nombre de 14. Nous regrettons cette démission qui empêche la liste « Ensemble pour Gignac » **d'être représentée au conseil municipal**. En ce qui nous concerne, nous aurions travaillé avec lui dans le respect de ses opinions.

Nicolas Delpéch 66,01 % 270 voix élu  
Annette Debrie 64,30 % 263 voix élue  
Didier Faurel 63,08 % 258 voix élu  
Florence Marty 62,83 % 257 voix élue  
Sébastien Fouillade 61,36 % 251 voix élu  
Jean-Yves Goillon 60,14 % 246 voix élu  
Solange Ourcival 59,16 % 242 voix élue  
François Moinet 58,92 % 241 voix élu  
Pauline Pirault 56,72 % 232 voix élue  
Marylise Gauchet 55,74 % 228 voix élue

Benoît Labroue 55,01 % 225 voix élu  
Carine Pertuis 54,27 % 222 voix élue  
Benoît Chastanet 51,34 % 210 voix élu  
Arnaud Ricou 50,36 % 206 voix élu  
Jean-Marc Faurel 50,12 % 205 voix élu  
Dominique Bailly 46,94 % 192 voix  
Jacques Chapelle 46,21 % 189 voix  
Jean-Luc Louis 45,23 % 185 voix  
Roger Bouyssou 44,98 % 184 voix  
Corinne Saule 44,25 % 181 voix

Louise-Marie Le Bris 41,07 % 168 voix  
Caroline Erhardt 39,36 % 161 voix  
Véronique Vienne 38,87 % 159 voix  
Joël Marty 38,63 % 158 voix  
Julie Baggieri 36,18 % 148 voix  
Marie-Claude Bloch 35,69 % 146 voix  
Franca Frezza 34,22 % 140 voix  
Laetitia Puy 33,49 % 137 voix  
Franck Pollet 30,80 % 126 voix  
Nicole Descatoire 30,07 % 123 voix



Une passation de pouvoir à huis clos pour cause de pandémie mondiale

Le premier tour des élections a eu lieu le dimanche 15 mars 2020. Sur 580 inscrits, il y a eu 421 votants soit 72,59 %. 409 électeurs se sont exprimés soit 70,52 %. Cette élection a vu le succès de la quasi totalité des candidats de la liste « Tous unis pour Gignac ». Les 15 membres du conseil municipal ont été élus ce jour-là. Le jeudi 19 mars le second tour était annulé au niveau national et empêchait de fait l'installation de la nouvelle équipe. L'ancienne a donc assuré l'intérim jusqu'au second tour des élections qui s'est tenu le 17 mai. C'est le 23 mai seulement, et à huis clos, que le nouveau conseil a officiellement pris ses fonctions.

### AGENCE POSTALE et MAIRIE

#### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI : 9H -12H ET 14H -17H30  
SAMEDI MATIN DE 9H - 12H

RENCONTRE DES ELUS SUR RENDEZ-VOUS

## LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL

**Sept commissions municipales** permettent à chaque conseiller de participer à la gestion de la commune et d'être bien informé. (voit tableau ci-dessous). Ces commissions préparent le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus et formulent des avis consultatifs, destinés à permettre au conseil municipal de délibérer et de décider (par vote). Des comptes-rendus sont rédigés à chaque fois .

**C'est au niveau des commissions** que les habitants ou les associations intéressés peuvent être associés si nécessaire ; cela a été le cas pour un groupe de travail sur le projet de randonnée du Patrimòni et sur le site Internet. Si vous avez des idées ou des projets pouvant concerner la commune n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de commission.

Des groupes de travail pourront être créés sur des sujets particuliers dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifiera.

**Un fonctionnement plus participatif** a été mis en place : la maire et les adjoints ont une réunion de travail hebdomadaire pour traiter les dossiers en cours et prendre les décisions du quotidien. C'est aussi l'occasion pour le conseiller communautaire de rendre compte du travail effectué à Cauvaldor. Des comptes-rendus de cette réunion sont adressés à tous les conseillers. L'équipe dirigeante de la commune assure aussi la liaison avec le personnel.

**Les réunions du conseil municipal sont publiques.** Vous y êtes tous les bienvenus. C'est lors de ces conseils que se votent les décisions qui concernent la vie de la commune.

## LES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION 1 : Aménagement communal – Sécurité - Voirie – Travaux- Urbanisme - Assainissement	<u>Arnaud</u> / Nicolas / Jean Yves / Didier / Marylise / Sébastien
COMMISSION 2 : Bâtiments communaux – Gestion des logements	<u>Jean-Yves</u> / Didier / Annette / Benoît L / Arnaud
COMMISSION 3 : Vie Associative et vie locale – Action sociale - Gestion de la salle des fêtes	<u>Annette</u> / Marylise / Benoît C / Didier
COMMISSION 4 : Gestion- Communication – informations municipales	<u>François</u> / Carine / Annette / Florence / Marylise / Benoît C
COMMISSION 5 : École – garderie- cantine - Transport scolaire	<u>Benoit C</u> / Carine / Pauline / Nicolas
COMMISSION 6 : Activités économiques -Développement durable	<u>Pauline</u> / Nicolas / Benoît C / Sébastien / François/ Benoît L
COMMISSION 7 : Gestion - Finances - Personnel	<u>Solange</u> / Benoit C/ Maylise / François/ Arnaud / Carine / Benoit L
Appel d'offres	<u>Didier/Jean-Yves/Arnaud</u>
Correspondant défense	<u>Florence</u>
BLAGOUR	<u>Nicolas / Arnaud</u>
SYDED	<u>Jean-Yves</u>
SDAIL	<u>Didier</u>
FDEL	<u>François</u>
PLUIH	<u>François</u>
AGEDI	<u>Marylise</u>

Les noms soulignés sont ceux des responsables de commissions ou des titulaires désignés

## LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Les indemnités des élus sont encadrées par la loi. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, une enveloppe globale à ne pas dépasser est fixée. Le total des indemnités accordées aux élus est de 2 635,08 euros par mois soit 67,75 % de l'enveloppe maximale. Ces indemnités sont imposables.

Pour la maire, l'indemnité est de 991,80 brut soit 857,91 net.

Pour le premier adjoint, l'indemnité est 738,99 brut soit 639,23 net.

Pour les trois autres adjoints, l'indemnité est de 301,43 brut soit 260,74 net.

Suite à son élection comme vice-président de la communauté de communes, François Moinet a demandé à ce que son indemnité soit abaissée. En effet il perçoit à ce titre une indemnité qui compense ses dépenses de conseiller communautaire. Son indemnité a donc été réduite de 99,18 euros brut. Cette baisse de taux ramène son indemnité à 639,80 euros brut soit 553,43 euros net.

## DES ÉCONOMIES RÉALISÉES !

Dans le contexte difficile de la crise économique, le conseil municipal analyse les dépenses et essaie de les réduire (à qualité de service égal).

**Nous avons renégocié nos emprunts**, profitant des taux très bas en vigueur actuellement. 8 prêts, totalisant 352 000 euros ont été compactés à un taux de 1,12% et la durée de remboursement a été réduite à 12 ans. Au final, c'est une baisse d'annuité de 520 euros qui allègera les finances communales mais c'est surtout un gain de 80 000 euros qui a été obtenu sur la durée totale du remboursement. La dette a ainsi été réduite fortement dans son montant et sa durée.

**Une intervention auprès du Trésor Public** va aussi nous permettre de fusionner le budget annexe des logements locatifs avec le budget général nous procurant ainsi plus de latitude et de marge financière compte tenu de l'excédent de ce budget annexe.

**Réduire les coûts de chauffage** des bâtiments communaux est aussi un objectif. Dans un premier temps, les coûts de chauffage du bâtiment commun à l'école, aux logements et à la cantine pourraient être réduits en passant du gaz aux granulés de bois. Une étude d'opportunité par Quercy énergie est en cours pour chiffrer les économies espérées en regard des investissements. En couplant ce changement d'énergie et l'isolation des bâtiments, les économies de fonctionnement pour le budget de la commune et celui des locataires seraient conséquentes, d'autant plus que les subventions d'investissement pourraient être de 50 à 70% du montant des travaux. La réflexion se poursuivra au cours du mandat, bâtiment par bâtiment. Cette démarche,

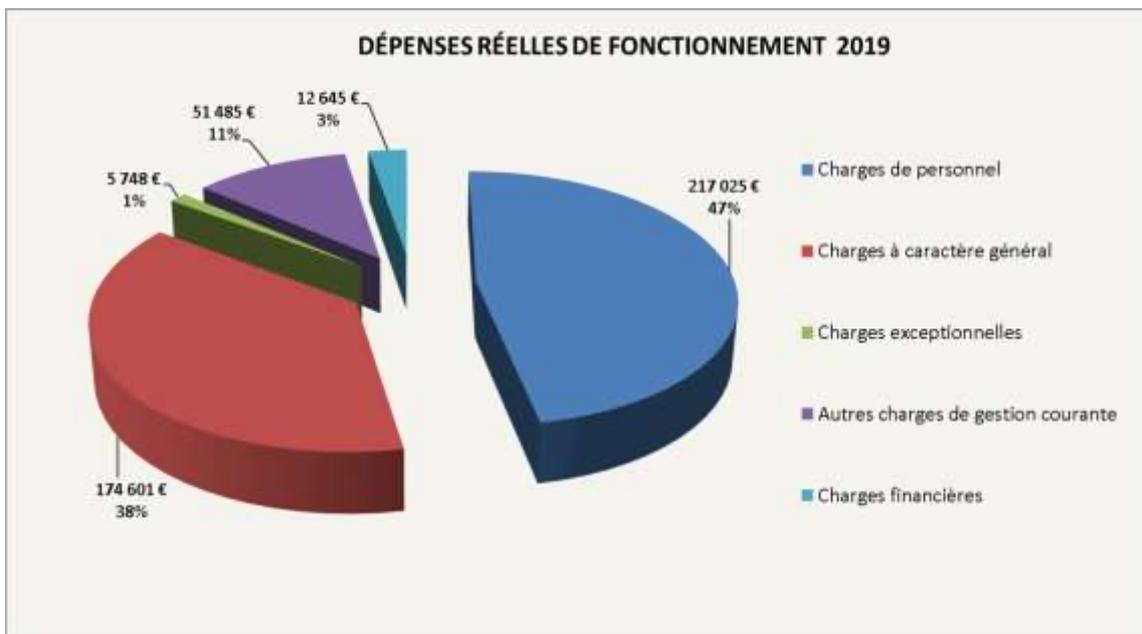
profitable au porte monnaie communal, est aussi économe et vertueuse puisque moins polluante et plus durable.

**Une négociation avec Antargaz** a été entreprise. Une économie de 1 000 euros par tonne de gaz a été obtenue ramenant le coût du kilowatt heure à 0,10 euros TTC (au lieu de 0,16 anciennement). Cela le met quasiment à hauteur du fuel (0,09 euros le kWh) mais encore au dessus du granulé bois (0,06 euros le kWh.)

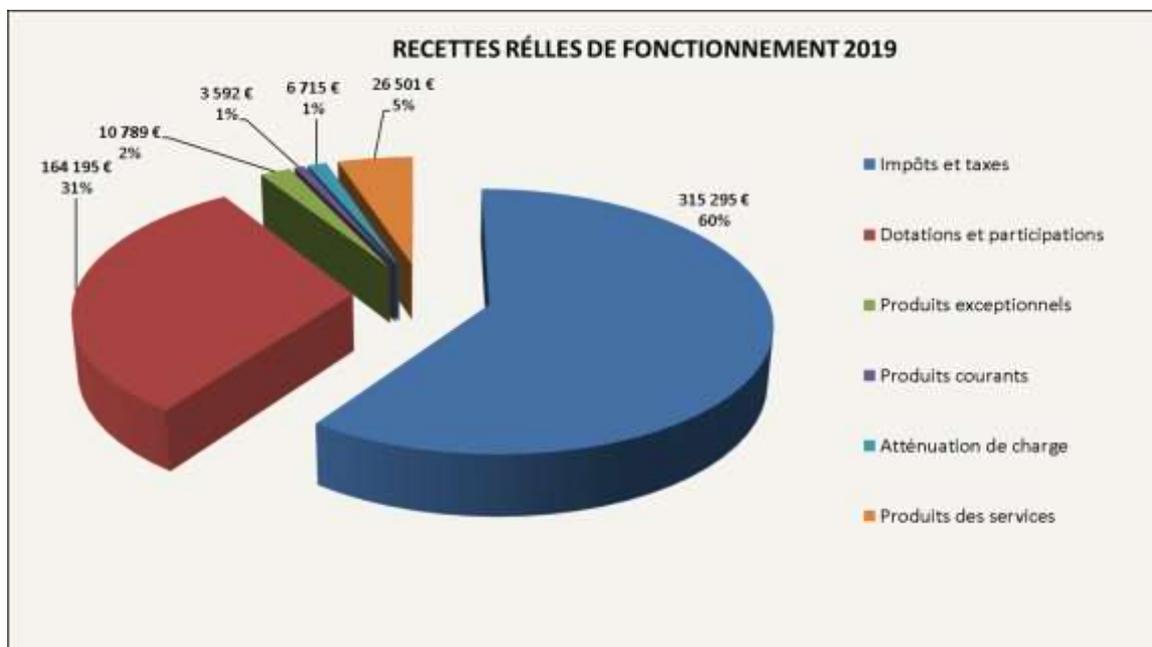
**Les compétences des personnes** qui composent les différentes commissions et des habitants qui participent aux réflexions, permettent aussi de substantielles économies. Cela a été le cas en particulier ces derniers mois pour la commission travaux qui rassemble des spécialistes aptes à négocier les marchés et à suivre attentivement leur réalisation ; pour la négociation et l'achat du tracteur par les agriculteurs du conseil municipal ; pour la commission communication ou des autres commissions qui s'occupent par exemple des achats. C'est un atout dans la gestion des finances communales.

**Les taux d'imposition** des taxes directes communales pour 2020 sont identiques à 2019 (19,63 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 179,21 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties). Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier. Pour Gignac **les taux sont inchangés depuis 2000**. Le montant du produit de la taxe d'habitation qui a été supprimée et qui est compensée par l'État sera lui aussi inchangé, égal à celui de 2019. (voir pages suivantes). En ce qui concerne les taxes foncières au profit de la communauté de communes, les taux sont aussi inchangés respectivement à 0,30 (bâti) et 6,80 (non bâti).

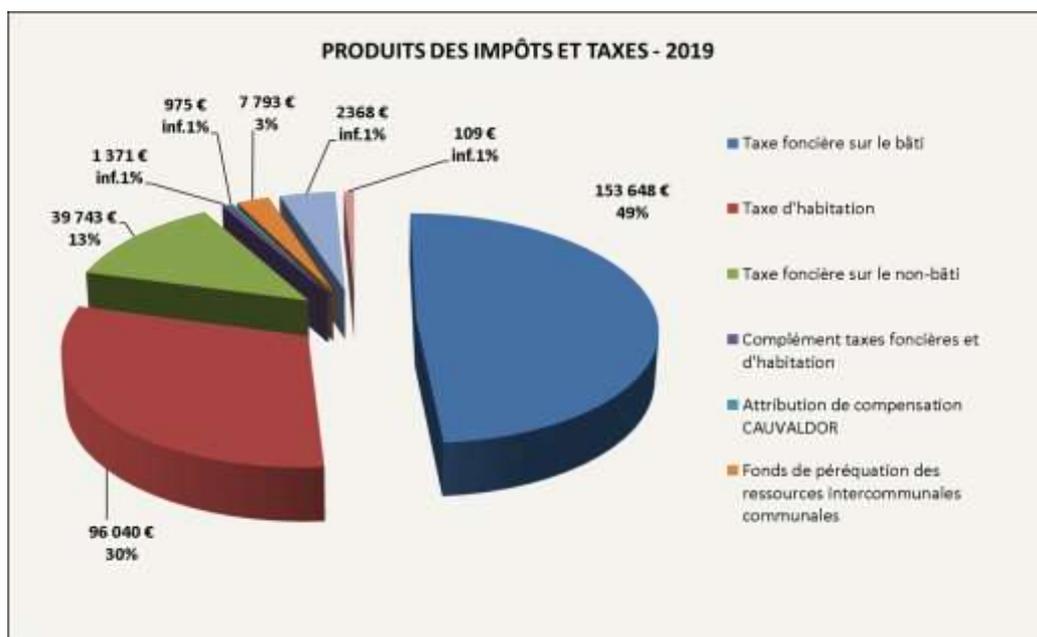
## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (DÉPENSES ET RECETTES DE LA COMMUNE EN 2019)



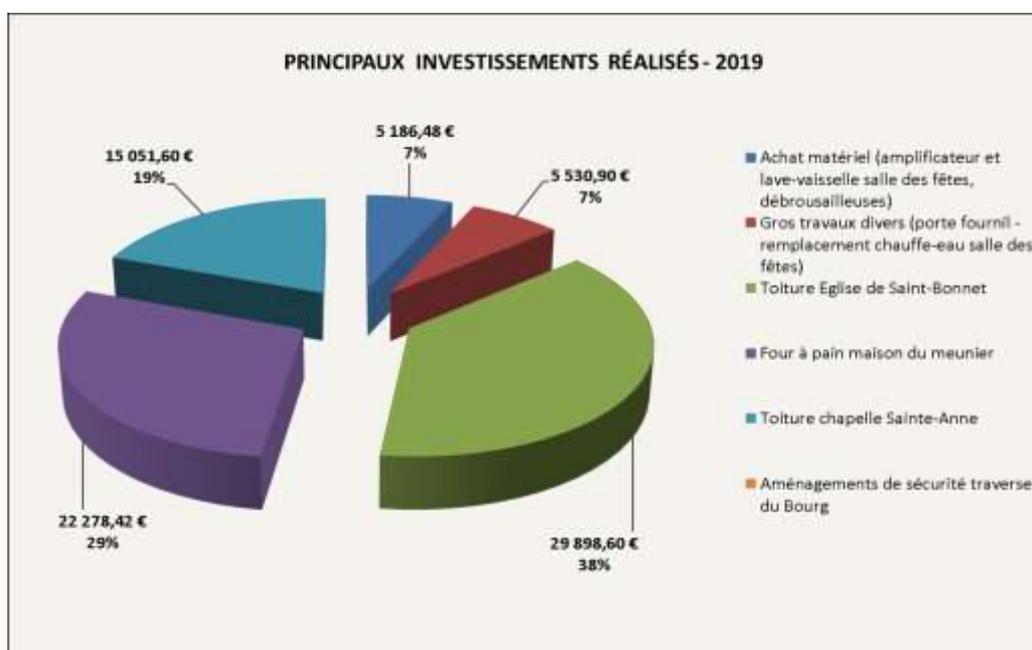
Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement est de 461 504 euros. Les charges à caractère général sont détaillées page 8. Les charges exceptionnelles correspondent à la subvention du budget communal au budget assainissement pour l'utilisation d'une partie du terrain. Le montant de cette subvention correspond au montant des échéances annuelles du prêt contracté sur le budget assainissement. Les autres charges de gestion courante sont les indemnités des élus, les subventions aux associations, etc.



Le montant total des recettes réelles de fonctionnement est de 527 088 euros. Le détail des impôts et taxes est présenté page suivante. **Les dotations et participations correspondent aux aides diverses de l'État, du Conseil départemental, de Cauvaldor, etc.** Les produits exceptionnels correspondent à des ventes de terrain, à des recouvrements de créances et à des retours de dépenses non effectuées. Les produits courants sont les locations de la salle des fêtes et la participation des agents pour les tickets restaurants. **Les atténuations de charges sont liées à la tenue de l'agence postale et aux indemnités journalières pour les maladies des agents.** Les produits de service sont la cantine, le transport scolaire, la garderie, les concessions des cimetières...



Le montant total des impôts et taxes, détaillé ci-dessus, est de 315 228 euros. La taxe d'habitation est maintenant une compensation de même montant versée par l'État. Les attributions de compensation sont des reversements de Cauvaldor liés aux transferts de compétences. Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales est un fonds destiné à aider les intercommunalités et leurs communes les plus pauvres.



En 2019, les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus se sont élevées à 77 946 €.

La toiture de l'église de Saint-Bonnet a bénéficié de subventions venant en déduction pour un montant de 17 458 € (État DETR, Département FAST, Cauvaldor). La toiture de la chapelle Sainte-Anne a bénéficié de 9 372 € de subventions (État DETR, FAST, Cauvaldor).

## CA 2019 : Principales dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	
Entretien et réparation de bâtiment	4 684 €
Prestations de service (transport scolaire, contrôles des installations, bureautique, entretiens divers)	36 409 €
Alimentation cantine	6 617 €
Combustibles, carburant	12 714 €
Énergie, Électricité	17 032 €
Assurances	9 868 €
Charges financières	
Intérêts d'emprunts et dettes	12 645 €
Charges de personnel	
Rémunération du personnel titulaire	104 180 €
Personnel non titulaire	35 919 €
Charges sociales du personnel (report des assurances du personnel dans cette rubrique)	76 927 €
Charges de gestion courante	
Indemnités maire et adjoints	22 866 €
Subventions aux associations (voir page 10)	13 350 €

## CA 2019 : Assainissement collectif

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Fournitures, entretien et réparation	2 179 €	Ventes et prestations	19 891 €
Intérêts d'emprunt	2 377 €	Opération d'ordre d'amortissement	8 563 €
Dotation aux amortissements	18 383 €	Subventions	4 037 €
<b>Total :</b>	<b>22 940 €</b>	<b>Total :</b>	<b>32 491 €</b>

Les recettes de fonctionnement représentent 34 491,55 euros (21 430 euros en 2018). Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie est à 1.40 € HT et l'abonnement annuel à 110 € HT- Pour l'année 2019 : abonnements : 9 835,83€ - consommation : 7 233,80€ (5 167 m3) et la régularisation de l'année N-1 (usagers non facturés).

Les dépenses de fonctionnement représentent 22 940,29 euros. Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements. Vu le résultat reporté de l'exercice 2018, soit un déficit de fonctionnement de 599,98 euros, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 8 951,28 euros.

En ce qui concerne l'investissement, le budget principal prend la dette d'investissement à sa charge (101 715,93 €).

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019

## CA 2019 : Logements locatifs

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Fournitures, entretien et réparation	10 656 €		
Autres charges de gestion	1 344 €	Excédent 2017 reporté	0 €
Intérêts d'emprunt	3 755 €	Revenu des immeubles	54 213 €
Dotation aux amortissements	420 €	Remboursements de frais	2 538 €
<b>Total :</b>	<b>11 623 €</b>	<b>Total :</b>	<b>56 908 €</b>

Le compte des logements est indépendant. Les emprunts à couvrir sont de 20 287,31 euros. Le résultat définitif de l'exercice 2019 est déficitaire en investissement pour 19 022.31 euros et excédentaire en fonctionnement pour 129 936.79 euros. Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

## Programmes d'investissements

DESIGNATION		Reste à réaliser 2019	Opérations nouvelles 2020	Total du programme	SUBVENTIONS	
AMENAGEMENT Voirie	Cabinet Kiné		20 400 €	20 400 €		
TRAVAUX DIVERS	Four à pain Syrejols (report)	9 264 €	24 000 € (avec travaux école)	34 971 €	Cauvaldor sur Fonds de soutien petit patrimoine	3 860 €
	Réseau télé- phone cabinet kiné	1 707 €				
ACHAT MATE- RIEL	Tracteur, gyro, divers matériels		32 202 €	32 202 €		
AMÉNAGEMENT TRAVERSE DU BOURG	Sécurité	23 778 €		23 778 €	Subvention au titre des amendes de police + État DETR (demandes en cours)	
	Trottoirs		53 000 €	53 000 €		
	Travaux avant goudron		10 000 €	10 000 €		
BORNE INCENDIE	Les Fraux		3 800 €	3 800 €		
PROGRAMME URBAIN PARTICIPATIF	Les Genestes	20 280 €		20 280 €	Participation des propriétaires : 20 280 €	
CRÉATION SITE INTERNET			3 000 €	3 000 €		
ACQUISITION- COMMERCER	Achat du Zinc (si possible)		50 000 € (estimation)	50 000 €	Emprunt et subventions	

Le montant du programme d'investissement est soit le montant des dépenses nouvelles 2020 soit le montant des investissements qui n'ont pas été réalisés ou terminés en 2019 et qui sont reportés sur ce tableau dans la colonne reste à réaliser.

## BP 2019 : Subventions aux associations

Subventions aux associations (en €)	2018	2019	2020
Ecaussystème (dont subvention exceptionnelle de 600€ pour les services civiques affectés à l'école - voir ci-dessous)	3000	3000	3600
ESCG (football)	2000	2000	2000
Aînés Gignacois	1300	1300	1300
Asso Lo Patrimòni	1500	1000	1500
Biblio. Multimédi@ dont 30€ pour utilisation du site sauf en 2020	930	930	900
Coopérative scolaire RPI (pas de voyage scolaire en 2020)	350	900	350
Asso Parents d'Élèves	800	800	800
CAMR (activités Gignac) dont 300 € pour location piano en 2020	900	700	1000
Saint-Hubert (chasse)	700	500	700
Rider Sprinter Club (organisation de la course à Gignac)	500	500	500
Asso. Foyer Rural	400	400	400
Restaurants du Cœur	300	300	300
Secours populaire	300	300	300
Subvent° Les petits Loups (salon du livre)	200	200	200
Sapeurs pompiers	100	100	100
Bassin des écoles			200
<b>Total :</b>	<b>13 280 €</b>	<b>12 930 €</b>	<b>13 550 €</b>

15 associations ont bénéficié de subventions en 2020. Elles ont été attribuées au niveau de 2019. Toutefois nous avons rétabli la subvention pour les associations Lo Patrimòni et la Saint-Hubert au niveau de 2018. Ecaussystème a obtenu une subvention exceptionnelle de 600 € destinée au versement d'une gratification aux volontaires en Service Civique (300 € chacun). Ces deux volontaires ont été mis à disposition, à temps complet, lors de la reprise de l'école après le confinement. Le bilan fait par la Directrice a été très positif. Il a donc été décidé de les remercier en les faisant bénéficier d'une prime. Cette prime, ne pouvant pas être donnée directement par la Mairie pour des raisons fiscale a transité par Ecaussystème. Elle n'a rien coûté au budget communal puisque l'Éducation Nationale a versé une aide substantielle à la Commune pour l'accompagner dans la réouverture de l'école.

Aux associations dont l'activité principale et le siège social se trouvent à Gignac, s'ajoute, entre autres, l'association Multi-Rencontres du Rionet, conventionnée à part via le contrat enfance/jeunesse. Cette convention a été signée par l'équipe précédente jusqu'en 2022. La mairie verse 11 550 € au Rionet ainsi qu'une mise à disposition de personnel pour 1 685 euros. Sur ce total de 13 235 €, la CAF nous reverse 6 057 €. Il a été convenu que les associations de la Commune bénéficieraient d'un accès à tous les locaux communaux, gratuitement, comme cela avait cours lors du précédent mandat. Toutefois, nous mettrons en place des conventions entre la Mairie et les associations pour la gestion de l'occupation des locaux.

Les éléments comptables diffusés par Gignac-infos sont adaptés pour faciliter leur compréhension. En effet, les documents officiels rassemblent des dizaines de pages et sont présentés selon des règles propres à la comptabilité des collectivités territoriales. De plus par le jeu des reports et des dépenses imprévues, il y a des différences entre les budgets prévisionnels et les comptes administratifs. La comptabilité officielle est disponible dans tous ses détails, auprès du secrétariat de mairie.

## LES TRAVAUX

### La traverse du bourg

La réfection de la chaussée dans la traverse du bourg a été finalisée. C'est le département qui a effectué et financé ces travaux.



La commune va, pour sa part, entreprendre la réfection des trottoirs, à partir du foyer rural jusqu'à la place de l'église. Normalement les travaux devraient se faire d'ici la fin de l'année et le coût approchera les 50 000 euros. Les bordures auront un aspect granit clair et les trottoirs seront faits d'enrobé identique à celui réalisé devant la mairie en début d'année. La chaussée sera reprise devant les bordures, donc il n'y aura aucune dégradation de la chaussée après les travaux. Nous voudrions aussi mettre en place des éléments de sécurité vraiment efficaces devant l'école car trop de personnes irres-





### **Collecte des encombrants**

La collecte des encombrants a permis de débarrasser la commune de sept camions de déchets et de ferrailles. Cette opération, qui s'est déroulée sur trois jours a permis aux Gignacois de déposer gratuitement leurs encombrants sur le parking du cimetière. Pour ceux qui ne pouvaient se déplacer, ils ont été enlevés sur les points de collecte sélectionnés par l'équipe municipale. Cette opération qui limite les décharges sauvages et permet d'évacuer ces "encombrants" sera reconduite 3 ou 4 fois par an, à des dates qui vous seront communiquées.

### **Environnement**

En ce qui concerne les projets de développement durable, nous allons faire un état des lieux pour tendre vers la suppression complète des produits phytosanitaires pour l'entretien de la commune (il y a encore une dérogation en ce qui concerne les cimetières et le stade). Cet état des lieux se fera en collaboration avec le personnel de la mairie. Il est également prévu à l'automne de refaire un point sur les containers de poubelles présents sur la commune (containers à changer, nécessité de rajout de containers...).

**La desserte en téléphonie mobile** se précise. Nous allons bénéficier du plan national de réduction des zones non ou mal couvertes et bénéficier de deux pylônes communs à tous les opérateurs. L'un installé au château d'eau permettra de couvrir le bourg et ses environs, l'autre desservira la zone nord-est de la commune qui était une zone blanche. (Falsmoyer et environs) La mise en place est prévue pour la mi-2021. Quand à la fibre pour tous, ce ne sera pas avant 2022-2023.

### **Nouveaux équipements**

Les nouveaux équipements destinés à l'entretien de la commune ont été finalisés. Il s'agit d'un tracteur et d'un broyeur-débroussailleur d'accotements. Ces équipements seront livrés fin octobre. Divers petits matériels ont aussi été achetés.

### **Travaux à l'école**

La toiture de la véranda qui présentait des défauts d'étanchéité a été refaite en bac acier. La véranda, quant à elle, a été repeinte ainsi que le dortoir. Les employés municipaux ont réalisé les petits aménagements.

**Le Bar-restaurant Le Zinc** a hélas fermé ses portes suite à une faillite. Le commerce était difficilement rentable mais les recettes générées par le festival permettait de rééquilibrer les comptes. Ce dernier n'ayant pas eu lieu cette année, le Zinc était condamné, victime du Covid comme tant d'autres. C'est une perte pour le village. L'équipe municipale souhaitant récupérer ce local pour un possible développement futur, nous avons fait une proposition de reprise. Ce local nous permettra soit de continuer une location à un privé pour une activité économique, soit d'étoffer, d'une autre façon à déterminer, la vie sociale de la commune.

### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez au recensement militaire à faire auprès de votre Mairie.

La Journée Défense Citoyenne, est une étape clé à ne pas manquer ; en effet, votre certificat est obligatoire pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ou vos concours (fonction publique, grandes écoles...)



Yannick Moreau, Marion Guigue et Quentin Leherle  
(de gauche à droite)

## KINÉS ET OSTÉOPATHE

Deux kinésithérapeutes et un ostéopathe se sont installés sur la commune. La municipalité a facilité leur installation par une vente de terrain, la viabilisation des accès et l'installation des réseaux. Le bâtiment a été construit et il est fonctionnel depuis juin 2020.

Marion Guigue et Yannick Moreau, les kinésithérapeutes ont fait leurs études l'une à Dijon et l'autre à Strasbourg. Après une année de médecine et trois années d'école de kiné, ces deux praticiens ont acquis une expérience conséquente lors de plusieurs remplacements dans diverses régions. Ils se sont retrouvés à Nadaillac, aux côtés de Michel Woerly. Conquis par notre région, quand ce dernier a arrêté son activité, ils ont décidé de reprendre sa clientèle et de s'installer à Gignac. Ils ont construit leur cabinet, très bien équipé avec une salle de gymnastique. Une pièce du local était disponible; elle va accueillir un troisième professionnel : Quentin Leherle, originaire de La Chapelle-Auzac. Il a fait ses cinq années d'études au Collège Ostéopathique de Bordeaux pour en être diplômé cette année. Pompier à Souillac pendant six années, c'est cette

activité qui lui a donné l'envie de faire un métier dans le secteur de la santé. Lors de ses études, il a fait trois années de pratique en clinique et une mission humanitaire au Bénin.

Ces trois soignants travaillent aussi bien au cabinet qu'à domicile. « Nous sommes heureux de nous installer à Gignac, village qui nous a bien accueilli », concluent les trois praticiens.

**La kinésithérapie** a pour objectif de d'augmenter les capacités fonctionnelles de la personne (mouvement, posture) dans le cadre de la rééducation ou de l'adaptation à de nouvelles conditions physiques.

**L'ostéopathie** repose sur l'utilisation du contact manuel pour le diagnostic et le traitement. Cette approche de la prise en charge du patient est fondée sur l'idée que toutes les parties du corps sont reliées entre elles.

## SANTÉ ET AIDE SOCIALE

### Action sociale

Il n'y a plus de CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dans les communes, la compétence ayant été reprise par Cauvaldor. C'est le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui attribuera des aides sociales facultatives. Annette Debrie est la

personne à contacter pour établir les dossiers d'aide sociale.

### **Grand merci aux couturières**

Cauvaldor et le Département ont sollicité la mairie de Gignac pour participer à la confection de masques. 19 couturières et couturiers, de 16 à 83 ans, ont répondu à l'appel et plus de 1000 masques ont été fabriqués.

Solange Ourcival les a reçus pour les remercier au nom de la commune et de ses habitants, pour cet effort remarquable qui témoigne d'une belle et généreuse solidarité humaine.

## **UN NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL**

La démission d'Elodie Arliguie en mars 2020 et l'affectation de Sylvie Cardoso à temps plein à l'école pour nécessité de service, nous ont obligés à lancer le recrutement d'un agent polyvalent en contrat à durée déterminée pour 22 heures hebdomadaires. Cet agent est affecté à la tenue de l'agence postale, au ménage des locaux communaux, à la garderie ainsi qu'à l'accompagnement du bus scolaire. Sélectionné par Pôle emploi, Lou Albrand a été recruté en Contrat à durée déterminée pour un an.

## **DU CÔTÉ DES ÉCOLES**

### **La gestion de la crise sanitaire**

Au sortir du confinement, en lien avec l'équipe pédagogique en place, les élus ont réorganisé les accueils scolaire et périscolaire. Ainsi trois pôles ont pu être mis en place :

- deux pôles pédagogiques sous la Direction des enseignantes (classe de TPS/PS/MS et classe de GS et CP). Le taux d'encadrement a été porté à un adulte pour cinq enfants. Deux agents (Florence Delmas et Sylvie Cardoso) ont été affectés à temps plein sur l'ensemble des temps scolaires. Les emplois du temps ont été ajustés en fonction des besoins de service. Il est à noter que ces aménagements ont été pris en charge au budget par le non remplacement des heures de garderie et de ménage effectuées auparavant par Elodie Arliguie.
- un pôle d'accueil encadré par l'équipe pédagogique, animé par deux services civiques mis à dis-

position par l'association Ecaussystème. Les volontaires ont en outre assuré l'aide au service de cantine, accompagné la surveillance des récréations et participé à la garderie périscolaire en fin de journée. Ce dispositif a également permis la réouverture de la cantine dès le 8 juin, le poste d'Émilie Vergne (cantinière) ayant été réaménagé.

Cette organisation indolore pour les finances communales a permis de proposer un accueil très élargi, allant au-delà des préconisations du protocole sanitaire de l'État, garantissant aux parents une continuité des apprentissages, ainsi qu'un temps récréatif sécurisé. Il a enfin permis à la commune de préserver un service de qualité, garant de l'attractivité nécessaire au maintien des effectifs, dans la perspective de la rentrée 2020/2021.

Il convient de féliciter et de remercier l'équipe enseignante Albine Robert et Sandrine Laumond-Dublanche, mais aussi l'ensemble des agents (Florence Delmas, Sylvie Cardoso et Émilie Vergne) pour le professionnalisme, l'implication et le dévouement dont elles ont su faire preuve dans un contexte inédit et particulièrement compliqué.

Un grand merci également à Lou Albrand et Hugo Casarin, volontaires en Service Civique, qui ont su s'intégrer à l'équipe, s'impliquer pleinement dans le fonctionnement mis en place. Remerciement enfin à l'association Ecaussystème pour cette mise à disposition efficace, cohérente et bienvenue.

### **Les nouveaux enseignants**

La rentrée 2020/2021 marque un renouvellement de l'équipe enseignante à Gignac. Le poste de direction sera assuré par Ophélie Pinchot, accompagnée par Sandrine Merzlic. A Nadaillac, Nathalie Devaux remplace Sandrine Reces. Nous leur souhaitons la bienvenue et leur assurons notre soutien et notre concours dans leurs installations et dans la mise en place de leurs projets pour l'année à venir.



A la demande des enseignantes et de l'inspection académique, une modification non conventionnelle des doubles niveaux va être expérimentée à la rentrée. Petite section et grande section d'une part et moyenne section et CP par ailleurs. Dans un souci de prioriser le bien-être des enfants et pour continuer à accompagner au mieux l'équipe enseignante, la municipalité a décidé de mettre deux agents à temps plein à l'école pour cette année. Un bilan sera dressé en fin d'année afin d'évaluer cette nouvelle organisation.

### Les effectifs

8 PS ; 7 MS ; 7 GS ; 8 CP ; soit 30 élèves à Gignac.

A noter que 6 TPS seront également scolarisés à Gignac dans le courant de l'année ; ils ne peuvent toutefois pas être comptabilisés dans les effectifs.

6 CE1 ; 9 CE2 ; 15 CM1 ; 7 CM2 ; soit 37 élèves à Nadaillac. Total du RPI : 67 élèves contre 75 en 2019/2020.

### La cantine

Parmi les enjeux liés au développement durable, les élus se sont saisis des questions liées aux approvisionnements et aux menus de la cantine scolaire. L'intérêt de santé publique étant prioritaire, une réflexion sur le bio, les circuits courts et les produits de saison a été initiée, avec pour double objectif de faire en sorte que les enfants mangent sagement et de participer à ce que les producteurs du territoire puissent vivre de leur travail.

Après avoir reçu un élu de la municipalité de Ladornac, qui fonctionne de cette manière depuis 6 ans, une réunion a été organisée avec les élus et cantinières de Gignac et Nadaillac pour étudier des pistes de mutualisation (menus, commandes, livraisons...), et envisager un travail et des objectifs communs au RPI (formation des agents, recherche de circuits d'approvisionnements, négociation des prix...). Conscients du travail important que ce changement induit, les choses se mettront en place progressivement, l'objectif étant d'obtenir une certification Ecocert "En cuisine" d'ici à 3 ans, afin de valider la démarche et d'évaluer chaque année le dispositif. Dans tous les cas, le prix des repas restera inchangé.

### La garderie

Pour répondre à la demande de parents, les horaires de garderie vont être étendus :

Matin : 7h15 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h45

Une aide aux devoirs est en outre mise en place avec un agent dédié.

Autre initiative, la municipalité a décidé de rendre gratuites les garderies du matin et du soir. Seule la cotisation annuelle à l'association Mutli-Rencontres du Rionet (5€) sera demandée.

### Un accueil de loisirs

Fin septembre, un accueil périscolaire va être proposé aux parents le mercredi, à l'école de Gignac, de 8h00 à 12h00. Des agents municipaux (Florence Delmas et Sylvie Cardoso) assureront cette mission, dont la responsabilité pédagogique incombera à l'association Mutli-Rencontres du Rionet. Ce nouveau service sera testé jusqu'aux vacances de Toussaint. Il sera également possible, pour les parents qui le souhaitent, de confier leurs enfants au centre de loisirs du Rionet à Cressensac sur toute la journée. Un service de bus assurera leur transport depuis l'école de Gignac dans la matinée. Compte tenu du contrat « Enfance/Jeunesse » qui nous lie à l'association Multi-Rencontres du Rionet, cet accueil ne peut être gratuit, les conditions tarifaires pratiquées par l'association s'appliqueront (tarifs disponibles sur [www.rionet.fr](http://www.rionet.fr)).

### Achats de jeux

Il va être procédé au remplacement et à l'extension du matériel mis à disposition des enfants durant les récréations et les temps périscolaires. Avec les travaux effectués cette année, ces améliorations en termes de moyens humains et matériels traduisent la volonté de l'équipe municipale de soutenir une qualité de service et d'enseignement, garants de l'attractivité indispensable à notre RPI.

### Association des parents d'élèves

Cette année scolaire a malheureusement été marquée par le Covid et toutes les sorties prévues par les enseignantes ont été annulées.

Toutefois, les élèves de Nadaillac ont eu la chance de pouvoir visiter les Grottes de Lascaux le 10 mars 2020. Nous espérons une meilleure année scolaire pour cette rentrée et nous serons aux côtés des enseignantes. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux nouvelles maîtresses.

### Cauvaldor : une nouvelle équipe

Coup de tonnerre à Cauvaldor : Gilles Liebus, président de Cauvaldor depuis deux mandats a dû céder sa place à Raphaël Daubet, maire de Martel, vainqueur par 70 voix contre 32, au terme d'une éprouvante journée (17 heures de réunion à cause du nombre de candidats, des votes à bulletin secret et des précautions dues au Covid).



Raphaël Daubet a rendu hommage à Gilles Liébus pour avoir réussi à constituer notre grande communauté et l'avoir porté là où elle est. Le temps est toutefois venu d'un changement de gouvernance selon un mode plus consensuel et plus collaboratif.

### Vice-Présidences

Christophe Proença (Gintrac) pour le Sport - Jean-Claude Fouché (Lanzac) pour l'économie - Pierre Moles (Bretenoux) pour les finances - Christian Delrieu (Bétaille) pour l'agriculture - Dominique Malavergne (Saignes) pour le développement durable - Monique Martignac (Saint-Jean-La Gineste) pour l'action sociale - Thierry Chartroux (Thégra) pour les services à la population - Francis Lacayrouze (Rignac) pour la voirie - Francis Ayroles (Prudhomat) pour le GEMAPI (l'eau) - Guilhem Cledel (Montvalent) pour le patrimoine - Alfred Terlizzi (Alvignac) pour la culture - Jean-Philippe Gavet (Saint-Sozy) pour les bâtiments et réseaux - André Roussilhes (Sousceyrac-en-Quercy) pour l'urbanisme Caroline Mey (Miers) pour l'enfance-jeunesse - François Moinet (Gignac) pour la communication.

### Un audit financier

Une étude menée depuis l'élection montre une trajectoire financière préoccupante : les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté ces deux dernières années, les investissements ne sont pas priorités ni programmés dans le temps. Cette trajectoire devra être modifiée grâce à un plan pluriannuel d'investissement et à une méthodologie rigoureuse dans la conduite des projets.

### Des commissions élargies

Les commissions thématiques de la communauté de communes seront amenées à se pencher très vite sur les dossiers en cours, prioriser les urgences et améliorer l'aboutissement des projets. Ces choix seront faits collégialement et sur des critères objectifs. Les communes seront plus impliquées dans

la gestion de la communauté dont rappelons-le, l'objectif est de faire mieux et plus efficacement à plusieurs communes ce que chacune ferait moins bien si elle était seule.

La commune de Gignac sera représentée par Annette Debrie à la commission d'action sociale; par Jean-Yves Goillon à la commission développement durable, bois et circuits courts ; par Didier Faurel à la commission cœurs de village, patrimoine et paysage ; par Arnaud Ricou à la commission voirie et chemins ; par Benoît Chastanet à la commission culture.

### Des changements annoncés

La reprise en main qui s'annonce va impacter certains projets. Les projets endogènes valorisant les ressources du territoire seront favorisés. Il faudra aussi s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire et réorienter les projets touristiques qui s'appuyaient sur une clientèle lointaine. Ce sera le cas pour le grand projet de Cité de la mode de Souillac. Ce projet, chassée de l'ancien président, souffre aussi d'un manque d'engagements concrets des financeurs. Un cabinet juridique suit maintenant ces grands dossiers complexes mettant en jeu des financements importants.

### Plan local d'urbanisme

Dans le domaine de l'urbanisme, Cauvaldor a pris du retard dans l'élaboration du plan intercommunal. Cela est dû à la situation sanitaire mais aussi à la complexité des procédures. Il va falloir le rattraper rapidement. « J'aimerais que nous concentrons nos efforts sur la mise en valeur de nos villes et villages. Les bourgs qui sont attractifs et génèrent de fortes retombées économiques sont ceux qui ont su préserver et embellir leur patrimoine. Il faut programmer des actions concrètes de requalification urbaine, d'aménagement de cœur de village\*, de reconquête des paysages. Réinvestir les bourgs sera donc aussi un axe fort de ce mandat », explique Raphaël Daubet. « En conclusion : organisation, rigueur, évaluation, transparence, travail collaboratif et démocratique seront les axes et les valeurs qui nous guideront durant ce mandat. »

\* Gignac a postulé pour une procédure d'aménagement de cœur de village. Nous en sommes au stade de la programmation des travaux et des études de financements. Les habitants seront consultés dès que l'étude sera disponible.

### ASSOCIATION ECAUSSYSTEME

2020 restera comme l'année d'une terrible pandémie. Pour certains touchés par la maladie ou la perte d'un proche elle aura été particulièrement douloureuse, ils sont dans nos pensées. Tous, nous en avons subi et subirons sans doute encore des conséquences dans nos vies tant économiquement que socialement.

La dernière manifestation organisée par Ecaussystème cette année a été le concert aux Grottes de Lacave avec TETE fin Mars. Ce concert complet a été un grand succès. Depuis toutes les Ecaussystématiques ont été suspendues : annulées ou reportées pour certaines (notamment celles destinées aux lycéens de Souillac et Saint-Céré ) dans l'espoir d'une tenue à l'automne. Très tôt il nous est apparu que le festival, qui, au vu des réservations, s'annonçait comme une très belle édition, ne pourrait se tenir au regard de la situation sanitaire. Lorsque l'interdiction administrative des manifestations de plus de 5000 personnes est tombée, nous avons déjà mis en suspens toute la préparation du festival et ensuite avons travaillé à la reconduction de la programmation à l'identique (souhait commun des festivaliers, des artistes et des administrateurs).

L'édition 2021 retrouvera donc :

- BEN HARPER and THE INNOCENT CRIMINALS
- ANGELE
- TRYO
- ROMEO ELVIS DELUXE
- LA RUE KETANOU
- PHILIPPE KATERINE
- NAÂMAN
- IZÏA
- VANDAL
- LA P'TITE FUMEE
- LA PEGATINA ....



Angèle

La billetterie a ouvert dès le 10 Septembre Il est à noter que la moitié des festivaliers ayant déjà pris leur billet, et qui avaient évidemment la possibilité de se faire rembourser, a fait le choix de le conser-

ver pour l'année prochaine. Nous avons également travaillé à pérenniser notre structure sur le plan économique (travail partiel, chômage partiel, Prêt garanti par l'État....).

Cette annulation du festival est un coup dur pour l'association, le soutien de nos partenaires publics et privés nous sera d'un grand secours pour passer cet écueil sur le plan économique. Le retentissement n'est pas limité à Ecaussystème, c'est aussi un coup dur pour tous nos prestataires et toute l'économie locale. Nous avons essayé de le quantifier par une étude disponible sur le site Multimédi@ et sur le site Ecaussystème (voir Gignac-infos 40).

Malgré les difficultés le choix des administrateurs a été de regarder vers l'avenir et de maintenir avec espoir la dernière phase du projet d'aménagement du site du festival entrepris depuis plusieurs années. Les travaux d'enfouissement de tous les réseaux ( eau, électricité....) ainsi que l'éclairage public se feront comme prévu en Septembre. Le festival n'ayant pas eu lieu il a même été possible de faire la partie modelage superficiel du terrain en Juillet.



Tous nos remerciements vers la municipalité pour son soutien sans faille et aux Gignacois qui nous apportent aide et encouragements. Nous invitons tous ceux qui souhaitent rejoindre cette belle aventure à nous contacter au 05 65 32 69 05 ou à venir nous rencontrer à notre siège où nous vous accueillerons avec plaisir. Nous formons le vœu qu'en

2021 Gignac retrouve son effervescence estivale et accueille un superbe festival sur un site parfaitement intégré à l'environnement.

## LO PATRIMONI

A cause du Covid 19 toutes les activités de l'association ont été suspendues, pas de vide-grenier, pas d'animations sur le site du moulin, pas de visites... Les projets ont été reportés à 2021, en particulier la remise en état du four de Lavayssière, la reconstruction du four de La Sotte, ou encore le projet de grande randonnée intercommunale. Quelques nouveautés sur le site et dans le moulin : un panneau informatif sur les cabanes, un panneau sur les meuniers et les moulins à vent autour de Gignac, un panneau sur le patrimoine bâti communal et le lit du meunier refait par Georges Delpech. L'entretien des chemins de randonnées est poursuivi, le balisage va être refait une nouvelle fois.



Lo Patrimòni organise tous les 1er et 3e lundis du mois une randonnée autour de Gignac et des environs. Elle est animée par un bénévole, Jean-Pierre Gaillard. Les circuits sont d'environ 8 à 10 km. Le rendez-vous a lieu devant la bibliothèque de Gignac et le départ est à 14 h précises. Nous pratiquons le covoiturage.

Il faut être couvert par une assurance, soit en étant adhérent aux associations gignacoises : Lo Patrimòni ou CAMR ou les Aînés gignacois (qui ont dans leurs statuts les randonnées), soit par la FFRP. L'information concernant le circuit de randonnée est donnée tous les 1er et 3e lundis sur le site de Gignac. Il est important d'avoir avec soi un masque.

## MULTIMÉDI@

La bibliothèque a ré-ouvert ses portes le dimanche 17 mai, en respectant les gestes barrières : masque, gel hydroalcoolique, nettoyage des livres avant de les ranger dans les rayonnages. Deux bénévoles assurent la permanence chaque dimanche. Depuis le 6 septembre, la bibliothèque est ouverte le mercredi après-midi de 14 h à 16 h et le dimanche matin de 10 h à 12 h.

Nous vous rappelons que nous avons acheté un lecteur de livres audio destiné aux personnes malvoyantes. Nous le prêtons gratuitement afin qu'elles fassent un essai et nous avons dans nos rayons de nombreux livres audio.

Si les consignes gouvernementales le permettent, nous accueillerons comme l'an passé les deux classes pour lecture d'albums et prêts de livres.

### Cours d'informatique

Jean-Luc Louis animera à nouveau des cours d'informatique à partir de janvier 2021.

Toute personne intéressée peut se pré-inscrire dès maintenant en lui téléphonant (05 65 37 00 02).

Il fera le point avec les personnes inscrites en leur donnant des informations pratiques. Ce sera un cours unique multi-niveaux.

## FOYER RURAL

Les séances de cinéma ont connu leur lot de péripéties en ce début d'année 2020 avec seulement 2 films projetés. En janvier, la panne de chauffage de la salle des fêtes nous a conduits à annuler la séance à la toute dernière minute, en février « Au nom de la Terre » a réuni 70 spectateurs, mais fin mars c'est « La Fête du Court » qui n'a pu avoir lieu pour les raisons que vous savez.

Bien sûr, toutes les autres manifestations prévues (conférences, etc.) ont également dû être annulées.

Pour la suite ce sera « le choix du public » comme nous en avons maintenant pris l'habitude.

Continuez à venir nombreux pour nous soutenir et vous faire plaisir, nous adapterons la salle de façon à toujours respecter les règles sanitaires en vigueur et nous vous informerons régulièrement sur la programmation et les conditions de projection.



Une salle de cinéma qui n'attend plus que ses spectateurs...

## CERCLE D'ANIMATION EN MILIEU RURAL (CAMR)

Le CAMR ( Cercle d'Animation en Milieu Rural), comme toutes les associations de Gignac, a cessé ses activités au moment du confinement. Toutefois, les cours de gym ont repris avec Cathy Nygren en juin, en respectant les consignes sanitaires. Elle ne reviendra pas à la rentrée de septembre. Cathy a été animatrice sportive à Gignac pendant 13 ans. Nous la remercions pour ses cours très prisés qui attiraient les Gignacoises mais aussi les habitantes des communes environnantes. Sans oublier les hommes assidus à ses cours mais qui sont en minorité !

Une page se tourne. Nous avons l'avantage, à Gignac, de bénéficier d'une grande salle des fêtes ce qui nous permet de pouvoir pratiquer la gymnastique dans les meilleures conditions en étant en conformité avec les mesures édictées par les autorités sanitaires.

Pour l'instant, nous sommes sûrs du maintien du cours du mercredi matin de 10 h à 11 h 30. Nous aurons une nouvelle intervenante, Roselyne Balzac. Elle nous propose 1 h 30 de gymnastique : 1 h de « Pilates » et 30 minutes de « stretching ». Elle a animé, le 22 juillet, un cours d'essai ; 12 personnes étaient présentes et sont reparties enchantées.

Toutefois, compte-tenu de l'allongement de la durée du cours et du changement de statut de l'intervenante, le coût des inscriptions augmentera. Nous avons fait une évaluation des finances de l'association et nous proposerons une participation la plus juste, sans bénéfice pour nous.

Nous continuons à chercher une intervenante pour le cours du soir. Nous vous tiendrons au courant par mail et par une information sur le site de Gignac.

### Dances traditionnelles

Les cours de danses traditionnelles, animés par Dominique Pluvinage, recommenceront en septembre.

- Apprentissage ou révision des pas de danses les plus couramment jouées dans les bals : bourrées (2 temps et 3 temps), scottish, polka, valse, mazurka, etc.

- Apprentissage ou révision des danses collectives ou à deux, de répertoires divers (berry, béarnais, basque, breton, etc.)

Le but est la transmission et le partage de danses apprises au cours de bals, ateliers ou stages. Cet atelier est ouvert aux débutants et non-débutants ainsi qu'aux initiés qui souhaiteraient partager leurs connaissances en danse Trad'.

## COMITÉ DES FÊTES

Cela fait maintenant quelques temps que le calme règne sur Gignac en ce dernier weekend de juin et nous sommes de plus en plus à vouloir remettre au goût du jour la fête « mythique », « fantastique », « symbolique » à nos yeux de la commune. Rien que ça, oui !

Composé à ce jour de 5 jeunes pousses motivées, le nouveau comité des fêtes espère réunir le plus de Gignacois possible de toutes générations afin de passer un moment convivial et de relancer cet événement tous ensemble.

Cette année, malheureusement, nous avons été stoppés dans notre élan suite à l'épidémie Covid-19, mais la grande majorité des associations du village avait répondu présent, l'objectif étant que chacune d'entre elles organise une manifestation.

L'année prochaine nous repartirons avec la même philosophie, les associations organiseront leurs activités pendant la journée et le soir tout le monde pourra se réunir sur la place de l'église pour un marché gourmand avec des producteurs et commerçants locaux, tout ceci agrémenté par notre buvette et un concert de musique.

D'ici là, les personnes souhaitant nous aider à relancer la fête à « Gi » sont les bienvenues. Pour les autres, rendez-vous au dernier week-end de juin 2021, nous communiquerons plus de détails l'année prochaine. Ciao, ciao!



Des membres de l'équipe du Comité des fêtes

## SAINT-HUBERT GIGNACOISE

Comme chacun de vous le sait la fin de la saison de chasse 2019-2020 a été perturbée par le COVID. Les battues aux nuisibles qui étaient prévues n'ont pas pu avoir lieu, mais quantité de renards, blaireaux et autres corvidés ont été prélevés par piégeage individuel ou tirs d'été.

Le concours de pétanque organisé au moulin a lui aussi été annulé mais nous regrettons surtout de ne pas avoir pu vous inviter, vous propriétaires de la commune, à notre repas traditionnel organisé en fin de saison ; espérons que cette crise va bientôt prendre fin et que chacun de nous pourra reprendre une vie normale (ceci dit il y en a beaucoup pour qui cette crise est plus difficile à vivre que pour nous qui habitons à la campagne).

La SHG a fait l'acquisition cette année de dix postes de tir surélevés (miradors) pour plus de sécurité à la chasse ; ces postes seront installés en début de saison en différents points de la commune. Le ramassage de viscères dans des containers à Lachapelle-Auzac est une parfaite réussite. Je rappelle que c'est la SHG qui est à l'origine de cette initiative et que maintenant la Fédération Départementale en a pris la gestion. La Fédération Départe-

mentale des chasseurs du Lot (qui ne perçoit donc plus les timbres sanglier pour cause de permis national à 205 € servant à indemniser les dégâts de grand gibier) a pris trois décisions après de nombreuses controverses, pour pouvoir continuer à indemniser les dégâts :

- Prix de l'adhésion inchangé
- Augmentation du prix des bracelets chevreuil de 25 %.
- Création d'une contribution territoriale.

Tout ceci nous conduit à une augmentation des contributions à la Fédération de plus de 45 %.

Merci à la nouvelle municipalité d'avoir remis notre subvention au niveau où elle était il y a deux ans.

## RIDER SPRINTER CLUB

La course de Gignac du 13 septembre a été malheureusement annulée. Par contre le cyclo-cross est pour l'instant maintenu et aura lieu le dimanche 8 novembre à Gignac.

Les coureurs du club ont repris la compétition et ont déjà accroché quelques belles places sur les courses maintenues. Le club a vu l'arrivée de nouvelles recrues, Jean-Christophe Rivaud et Didier Sol et compte une quinzaine de licenciés ! Nous donnons rendez-vous aux Gignacois le 8 novembre pour encourager les coureurs du Cyclo-cross !

## DU CÔTÉ DES ÉVÈNEMENTS...

La situation sanitaire, à l'heure où nous publions ce Gignac-infos ne permet pas de dire si des manifestations seront maintenues.

Il faudra donc s'informer au jour le jour, soit par la presse, soit sur le site de Gignac-en-Quercy, soit à la mairie.

Toutefois, n'ayant pas pu, comme à l'accoutumée, fêter dignement l'élection de la nouvelle équipe, nous espérons pouvoir le faire au plus tard à l'occasion des vœux de la mairie, début 2021. A cette occasion, nous inviterons aussi les nouveaux habitants pour qu'il puissent s'intégrer au mieux dans notre commune.